

Rapport annuel

2024

Verband Schweizerischer Philatelisten-Vereine
gegründet 1890 | Mitglied FIP und FEPA

Federazione delle Società Filateliche Svizzere
Fondata nel 1890 | membro FIP e FEPA

Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses
Fondée en 1890 | membre FIP et FEPA

Union of Swiss Philatelic Societies
Founded in 1890 | member FIP and FEPA



Contenu

1. Rapports annuels du comité central

Rapport annuel du Président	4
Dicastère 1 – Jeunesse/Promotion de la relève	6
Dicastère 2 – Expositions	8
Dicastère 4 – Finances	11
Dicastère 5 – Edition Journal Philatélique Suisse (JPhS/SBZ)	12

2. Rapport de la commission de gestion 13

3. Comptes annuels

Bilan	14
Comptes des résultats	15
Annexe	18

4. Rapport de la commission de vérification des comptes 20

Rapport annuel du Président

Le comité central se réunit quatre fois par an afin de préserver un certain avenir à notre hobby à tous, car les problèmes sont toujours les mêmes et une solution ne semble pas forcément à portée de main. Cela peut sembler un peu fataliste, mais il ne faut pas baisser les bras.

Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du comité central pour leur collaboration constructive. Je tiens tout particulièrement à remercier Hans Schwarz, dont j'ai pu profiter grâce à sa longue expérience au sein du comité central, car il avait une réponse à mes questions. Rudolf Geissler, président de la commission de gestion (CG), a de nouveau « surveillé » le comité central cette année. La collaboration avec lui a été très agréable et je le remercie pour ses précieuses remarques. Fin 2024, il passera le flambeau à Heinz Widrig.

Sans le travail du secrétariat, assuré par Cornelia Ernst et Christina Rölli, nous ne serions probablement pas allés très loin. Ce travail précieux reste malheureusement souvent un peu en retrait.

L'année 2024 a été marquée par le Journal philatélique suisse (JPhS), les expositions, l'Assemblée des délégués (AD) et la dissolution de la Coopérative Caisse de compensation (GSK).

Journal Philatélique Suisse (JPhS)

La collaboration entre les responsables du ressort et la rédactrice en chef s'est déroulée sans complications et a permis de présenter aux collectionneurs un JPhS qui se laisse voir (également en comparaison avec d'autres revues philatéliques, même à l'étranger), qui offre quelque chose à chacun et surtout qui peut être lu dans toutes les langues. Vous ne pouvez pas imaginer le bien que cela a fait à mes oreilles de ne pas entendre en permanence : « Les articles sont tous UNIQUEMENT en allemand ou UNIQUEMENT en français ». Je peux maintenant dire : « Vous pouvez lire les articles en japonais si vous le souhaitez ». Le comité de rédaction mis en place par Christina Rölli fait du très bon travail. La numérisation progresse et a également reçu l'approbation de l'assemblée des délégués (AD).

Exposition

Nos membres ont exposé à plusieurs expositions internationales et ont eu beaucoup de succès. Notamment à HAFNIA, où il n'a plu que de l'or. ZUBRA 2024 a également été un franc succès grâce à l'engagement d'un comité d'organisation qui s'est investi à 100% dans cette réussite. Sans des personnes aussi motivées, aucune exposition ne pourrait être organisée.

Une autre exposition (pas une exposition de fédération) a non seulement mis une région sous les feux de la rampe, mais a réuni une multitude de philatélistes, de non-philatélistes, de collectionneurs et de passionnés de l'aéropostale : le centenaire du vol La Caquerelle-Lausanne du 31.08.2024. Le comité d'organisation, composé de philatélistes et de non-philatélistes, a réussi à rassembler plusieurs centaines de personnes.

Les bourses des associations, organisées tout au long de l'année, sont également importantes pour la promotion de la philatélie. Même si on m'a reproché d'avoir un peu négligé la Suisse centrale, j'ai quand même essayé de participer à autant de bourses que possible.

Comme je l'ai dit lors de l'AD : « N'oubliez pas que je suis MALHEUREUSEMENT encore actif dans la vie professionnelle ».

En outre, il faut ajouter que le dicastère 6, Romandie, est actuellement vacant, de sorte que nous ne devons pas négliger la Romandie.

Le grand problème actuel avec les bourses des associations est de motiver les commerçants à participer à des bourses plus petites. Je pense que nous devons travailler ensemble avec l'association des commerçants afin de proposer des bourses attractives aux collectionneurs.

L'assemblée des Délégués (AD) à Mendrisio

Ouah ! Marcello Coluccia et son équipe ont fait un travail extraordinaire. Accueil : TOP ! Organisation : TOP ! Lieu d'organisation : TOP ! Déroulement : TOP ! Soirée festive (même si je n'ai pas pu y participer pour des raisons personnelles) : TOP ! Après l'exposition FIP de 2022 à Lugano, les Tessinois ont à nouveau montré de quoi ils étaient capables. Je ne peux que remercier les organisateurs au nom de mes collègues du comité central.

L'AD en elle-même s'est déroulée sans encombre (après le baptême du feu de 2022 à Soleure, ce n'était pas non plus très difficile) et ce grâce aux délégués qui y ont participé.

Dissolution de la Coopérative Caisse de compensation (GSK)

Pendant la ZUBRA 2024, l'assemblée générale (AG) de la Coopérative Caisse de compensation (GSK) a eu lieu le samedi 23 novembre 2024 et le thème principal était sa dissolution. Grâce à l'engagement de Jürg Roth et de Jean-Marc Seydoux, le comité central a élaboré avec la Bâloise une solution d'assurance qui permet d'éviter les coûts élevés de la GSK par an, qui entraînent également une réduction du capital de la GSK. Les personnes présentes à cette AG ont opté pour la dissolution de la GSK. La liquidation sera effectuée par Jürg Horni, Walter Nef et Ursula Berger. Cela prendra environ un an, après quoi le capital (après déduction des impôts) sera versé à l'association.

L'exposition multilatérale BERNABA 2025 approche à grands pas et nous espérons faire briller la philatélie suisse à l'échelle internationale.

Roberto Lopez

Dicastère 1 – Jeunesse/Promotion de la relève

Pour ma quatrième année en tant que responsable du département Jeunesse et promotion de la relève au sein du VSPHV, l'accent a été mis principalement sur la préparation de la BERNABA 2025. Étant donné que peu ou pas de travail de jeunesse a été effectué durant une longue période, et qu'il devient de plus en plus difficile d'intéresser les jeunes à notre passion, j'ai cherché de nouvelles manières de leur faire découvrir le monde des timbres. Avec l'idée de créer des collages, j'ai voulu susciter leur curiosité, les motiver et les enthousiasmer pour la philatélie. Lors de la ZUBRA 2024, une responsable jeunesse a résumé la situation de manière très juste : « Il faut réinjecter le virus du timbre. » Sur place, nous avons distribué 140 feuilles de collage, qui ont été utilisées par 12 responsables jeunesse. Le résultat sera visible à la BERNABA 2025.

Mais les rencontres traditionnelles entre filles et garçons n'ont pas été négligées non plus. En 2024, nous avons pu recruter deux nouveaux responsables jeunesse.

Notre collaboration avec l'éditeur KIK-Net s'est révélée très fructueuse. Voici le nombre de téléchargements des modules pédagogiques par les enseignants en 2024 :

Cycle 1 : 2'810 téléchargements en allemand, 230 en français

Cycle 2 : 2'211 téléchargements en allemand, 217 en français

Cycle 3 : 1'812 téléchargements en allemand

En résumé, plus de 2'300 enseignants et enseignantes ont travaillé sur le thème des timbres. Le nouveau matériel pédagogique montre déjà son efficacité. Le module pour le 3 cycle n'est pas encore disponible en français, mais il sera mis en ligne prochainement.

Consommation des principaux articles au camp jeunesse VSPHV 2024 :

Catalogues: 175 exemplaires

SBZ: 213 exemplaires

Kits de démarrage: 55 exemplaires

Commandes

Bourses philatéliques de clubs: 12

Expositions: 2

Activités

Cours jeunesse : 18 sessions avec en moyenne 10 enfants

Pass vacances : 8 sessions avec en moyenne 12 enfants

Visites dans des écoles : 2 visites avec en moyenne 40 enfants

Cette année, nous nous sommes retrouvés pour notre rencontre de printemps à Studen et pour l'événement d'automne à Bad Zurzach, lors de la Journée du timbre.

Le travail de relève ne rapporte pas d'argent – c'est pourquoi un immense merci à toutes celles et ceux qui s'engagent avec passion et énergie pour la jeunesse dans leurs clubs !

Stefan Sägesser

Dicastère 2 – Expositions

L'année 2024 a été marquée par les thèmes suivants :

1. introduction de nouveaux cadres d'exposition de 16 feuilles
2. révision du règlement des expositions et nouveaux frais de cadre
3. exposition de la fédération ZUBRA'24 niveau II à Bad Zurzach
4. BERNABA & Multilatérale 2025 - Rapport intermédiaire
5. autres expositions

1. introduction de nouveaux cadres d'exposition de 16 feuilles

L'évolution dans le domaine des expositions tend à ce que les fédérations européennes adaptent progressivement la taille des cadres pour leurs expositions nationales au standard international des cadres de 16 feuilles selon le règlement de la FIP & FEPA.

Dans ce contexte, les nouveaux cadres ont été achetés par l'intermédiaire de la fondation en Allemagne durant l'été 2024 et utilisés pour la première fois lors de l'exposition régionale niveau II ZUBRA 2024 dans le cadre d'un test, afin que les exposants, les jurés et le comité d'organisation puissent s'habituer aux nouveaux cadres. À partir de 2025, les expositions de niveau II et I ne seront plus organisées qu'avec des cadres à 16 feuilles. Cela vaut en particulier pour BERNABA 2025, où la Fédération suisse, en tant que membre de la Communauté multilatérale, organisera à tour de rôle l'exposition multilatérale de niveau 1 qui a lieu tous les deux ans, en combinaison avec l'exposition nationale de niveau 1, à Berne.

La fondation ne conserve en stock qu'une petite partie des anciens cadres d'exposition à 12 feuilles. Les autres cadres seront remis gratuitement aux clubs et autres personnes intéressées.

2. révision du règlement d'exposition

Adaptation du nombre de cadres d'exposition

L'utilisation des nouveaux cadres à 16 feuilles nécessite une adaptation du règlement d'exposition art. 3.26 niveau I et art. 3.35 niveau II en ce qui concerne le nombre de cadres.

Exposition	Cadre min.	Nom. de feuilles	Max. Cadre	Nom. de feuilles
Niveau II	3 (inchangé)	48 (nouveau)	6 (nouveau)	96 (nouveau)
Niveau I	4 (nouveau)	64 (nouveau)	8 (nouveau)	128 (nouveau)

Suppression des directives Expositions classe 30 Un-cadre

Les expositions à un-cadre ne sont plus jugées séparément, mais désormais selon les principes d'évaluation de la classe applicable au thème choisi.

Ces deux modifications du règlement ont été soumises au vote lors de l'assemblée des délégués de novembre 2024 et ont été adoptées sans opposition par les délégués.

Nouvelles taxes d'encadrement

Les nouveaux cadres offrent 33% de place en plus ; du point de vue d'un exposant, il ne faut donc plus que trois cadres pour 48 feuilles au lieu de quatre auparavant. Comme les recettes diminueraient si les taxes d'encadrement restaient inchangées en raison du nombre réduit de cadres utilisés, mais que les comités d'organisation des expositions sont en même temps confrontés à des frais fixes croissants (location de salles, assurance responsabilité civile, jury, etc.), les prix actuels ne peuvent plus être maintenus. Une comparaison avec des expositions organisées dans les pays limitrophes a en outre montré que nos tarifs actuels sont modérés.

Adaptation des prix des frais de cadre au 1 ^{er} janvier 2024	Niveau II	Niveau I
Toutes les catégories de concours sauf Jeunesse & Littérature par cadre	CHF 30	CHF 40
Littérature par livre & revue toutes catégories	CHF 45	CHF 55
Jeunesse	—	—

Comme les taxes d'encadrement ne font pas partie du règlement d'exposition, leur fixation relève de la compétence du Comité central. Les nouveaux frais ont été introduits pour la première fois lors de l'exposition niveau II ZUBRA 2024. Une nouvelle version du règlement d'exposition sera mise en ligne sur le site Internet en 2025.

3. ZUBRA'24 Exposition de l'Association niveau II du 21 au 23 novembre à Bad Zurzach

Dans les classes de concours pour adultes, il y avait 64 pièces à juger. Parmi elles, 41, soit 64%, étaient présentées pour la première fois à une exposition de concours. La raison en est la qualification possible pour l'exposition de niveau 1, Bernaba 2025. Le niveau général était élevé. Pour la participation à une exposition de niveau 1, 58 des 64 collections (90%) se sont qualifiées, ce qui peut être considéré comme excellent. En outre, deux expositions de jeunes collectionneurs ont été évaluées. Ces deux expositions ont également obtenu une bonne note. Les commerçants, les exposants et les collectionneurs se sont exprimés positivement sur cette exposition réussie avec la soirée palmarès.

4. BERNABA & Multilatérale 2025 - Rapport intermédiaire

En 2024, le CO s'est réuni quatre fois à la FORS à Studen lors de réunions pour se concerter et prendre des décisions. Les commissaires nationaux sont informés par le commissaire général de l'avancement de l'exposition par des lettres d'information régulières.

L'idée initiale de deux règlements d'exposition différents a été abandonnée et un seul règlement ainsi qu'un formulaire d'inscription combiné pour les deux expositions ont été établis en concertation avec les associations ML. Les inscriptions devaient être envoyées avant le 7 décembre au commissaire national, qui devait les transmettre au commissaire général avant le 21 décembre après les avoir vérifiées avec succès. Les commissaires nationaux seront informés de l'acceptation des pièces par le comité de l'exposition au plus tard le 26 janvier 2025. Les nombreux ateliers et expositions spéciales prévus constituent d'autres points forts de l'exposition.

5. autres expositions internationales avec participation suisse

EFIRO 2024 : Exposition internationale patronnée par la FIP du 16 au 19 avril à Bucarest. La Suisse y a participé avec un contingent de neuf collections. Les résultats ont été très réjouissants. Cinq collections ont obtenu une médaille d'or ou de grand or, dont une était candidate au Grand Prix International.

PHILAKOREA 2024 : Exposition mondiale internationale sous le patronage de la FIP, du 14 au 18 août à Séoul, a été reportée d'un an, du 17 au 21 septembre 2025.

HAFNIA 2024 : Exposition philatélique européenne parrainée par la FEPA, du 17 au 20 octobre à Copenhague. Le comité d'organisation n'a pu accepter que 6 des 9 collections initialement inscrites, par manque de place. Tous les exposants ont été récompensés par une médaille d'or pour leur pièce d'exposition. Ce résultat exceptionnel prouve de manière impressionnante le haut niveau des exposants suisses dans la compétition internationale.

Jürg Roth

Dicastère 4 – Finances

Remarques concernant le bilan

Les fonds propres au 31.12.2024 s'élèvent à CHF 455'828.11.

Remarques concernant le compte de résultats

Le compte de résultats 2024 présente une perte de CHF 36'400.99.

Une perte est malheureusement inévitable, car les recettes diminuent continuellement tandis que les coûts restent stables, voire augmentent. Le nombre de membres a de nouveau fortement baissé, ce qui a également entraîné une diminution des produits « Cotisations des sections » ainsi que de « l'Attribution des cotisations des membres » dans le compte de résultats de la SBZ. L'évolution de cette baisse au cours des dernières années est la suivante :

Année	Cotisations des sections CHF	Attr. des cotisations au JPhS (CHF)
2024	73'640.50	87'362.81
2023	78'394.50	93'162.50
2022	80'044.00	95'130.00
2021	85'311.50	101'387.50
2020	90'355.00	107'385.00
2019	94'412.00	112'210.00
2018	99'876.50	118'712.50

Le compte de résultats de la SBZ affiche en 2024 un résultat réjouissant avec un bénéfice de CHF 28'561.26. Ceci est dû aux restructurations décidées (changement de la rédaction en chef de la SBZ, impression de la SBZ à l'étranger), qui ont pleinement porté leurs fruits pour la première fois en 2024.

Perspectives

Pour l'exercice 2025 également, une nouvelle baisse du nombre de membres et donc des recettes correspondantes est à prévoir.

Il demeure donc essentiel de contrôler rigoureusement les dépenses et les coûts. De même, tous les efforts doivent être déployés pour ralentir l'érosion du nombre de membres. L'ensemble du comité directeur en est pleinement conscient.

Herbert Henökl

Dicastère 5 – Edition du Journal philatélique suisse JPhS/SBZ

Conformément au contrat de partenariat en vigueur avec la FSPHS, j'ai géré pour la dernière fois la vente d'annonces pour le SBZ en 2024 et j'ai clôturé cette activité au 31 décembre 2024. Heureusement, le chiffre d'affaires a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente (CHF 85'086.10) pour atteindre CHF 95'399.90. L'attribution des cotisations des membres au SBZ a continué à diminuer, passant de CHF 93'162.50 à CHF 87'362.80, ce qui reflète le recul du nombre de membres en 2024.

La diminution des coûts au cours de l'année sous revue est due à l'impression du SBZ, à partir de 2023, à Kassel (Allemagne) et à des frais de rédaction plus bas. Grâce aux recettes supplémentaires de la vente d'annonces et à la diminution des coûts obtenue, les comptes 2024 du SBZ se clôturent sur un bénéfice de CHF 28'526.26 (année précédente CHF 136.72). Ainsi, la fortune du fonds lié du SBZ augmente à nouveau, pour atteindre la somme limitée (vers le haut) par le règlement SBZ de la FSPHS, soit CHF 250'000, année précédente : CHF 221'438. En me retirant de toutes les fonctions associatives au 31 décembre 2024, je peux ainsi transmettre le SBZ à mon successeur et à la FSPHS avec des finances saines.

Remerciements

Comme chaque année, j'adresse des remerciements particuliers à nos fidèles annonceurs dans le commerce, sans lesquels le SBZ n'existerait pas sous sa forme actuelle. J'associe à ces remerciements les membres de notre association qui, par leurs cotisations, contribuent de manière déterminante au soutien du SBZ.

Je mets ainsi un terme définitif à mon travail pour le SBZ et la FPSE et remercie toutes les personnes concernées pour la confiance qu'elles m'ont témoignée au cours des 20 dernières années.

Rédaction

Le travail avec des thèmes variés a fait ses preuves. Le large choix d'auteurs et la traduction la plus cohérente possible des titres et des légendes sont appréciés. Près de 500 lecteurs ont participé au concours lancé en été 2023. Le SBZ numérique au format PDF et HTML a bien démarré. Au cours de la première année, 480 des quelque 3 800 abonnés se sont inscrits sur la plateforme. Le comité de rédaction s'est réuni à deux reprises pour définir les futurs thèmes de focalisation et échanger les réactions des lecteurs.

Hans Schwarz (comité central) et Christina Rölli (rédactrice en chef)

Rapport de la commission de gestion

Les quatre séances du comité central de cette année ont toutes eu lieu à Olten et à Teufenthal. En tant que président de la CG, j'ai participé à toutes les séances.

Les principaux thèmes abordés cette année lors des séances du CC sont les suivants :

- Rencontre des moniteurs jeunesse / Passeport vacances / Écoles / Kiknet (également en français)
- Les expositions nationales et internationales
- Modèles d'exposants pour le site web et le catalogue d'exposition
- BERNABA 2025 avec état de la FSPhS
- Cahier des charges / Règlement / Profil de poste / Contrats de mandat Ressort SBZ
- SBZ numérique et possibilité de traduction dans presque n'importe quelle langue
- Collaboration et succession du ressort Romandie
- Recettes supplémentaires et économies en raison du recul des membres
- Préparatifs et organisation de l'AD 2024
- Poursuite de la procédure avec la caisse de dommages et intérêts
- Remise de l'Helvetia d'or

Les membres du conseil central, sous la direction de Roberto Lopez, peuvent être félicités pour l'efficacité de la conduite des séances et la qualité de la collaboration. À l'exception d'une absence pour cause de maladie, les procès-verbaux des séances du CC ont été rédigés par Christina Rölli. En tant que rédactrice en chef du SBZ, cela présentait l'avantage d'être informée de première main et de pouvoir ainsi faire part de ses préoccupations. En arrière-plan, Cornelia Ernst a été engagée pour soutenir le secrétariat de la FSPS. Nous tenons ici à remercier toutes les personnes concernées pour l'exécution consciencieuse des travaux et des tâches qui leur incombent.

Je suis un peu déçu que l'on ne trouve guère de candidats ou de candidates pour les postes vacants. Même pour l'exposition philatélique de 2025, l'association philatélique de Zurzach et environs s'est manifestée à la dernière minute. Entre-temps, les tâches du ressort 5 SBZ ont été redistribuées et ont bien démarré. De nombreuses réactions positives nous parviennent au sujet du SBZ rafraîchi. La collaboration avec la Suisse romande laisse encore à désirer. Même Roberto Lopez n'a pas encore réussi à les faire participer. Le travail avec les jeunes demande beaucoup d'efforts. Les quelques jeunes qui s'intéressent encore aux timbres sont très rares (exprimés dans le jargon philatélique) et ne peuvent être motivés pour les expositions qu'au prix de grands efforts.

Avec ce rapport, je fais mes adieux à la CG et souhaite à mes successeurs et à l'ensemble du CC beaucoup de plaisir et de joie dans les tâches à venir. Pour moi, ce fut une période très intéressante et riche en expériences nouvelles.

Rudolf Geissler, Präsident



Heinz Widrig, Stv. Präsident



Comptes annuels 2024 - bilan

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF	
ACTIF			
Liquidités	406'738.84	432'171.00	
Créances résultant de ventes et de prestations	10'908.25	957.74	
Créances envers la Fondation pour le dév. de la phil.	40'000.00	-	
Autres créances à court terme	-	-	
Stocks (Commission de la jeunesse)	-	-	
Compte de régularisation de l'actif	6'766.05	71'455.87	
Total de l'actif circulant	464'413.14	504'584.61	
Actifs immobilisés (corporels)	6.00	6.00	
Marque (non corporelle)	1.00	1.00	
Total de l'actif immobilisé	7.00	7.00	
TOTAL DE L'ACTIF	464'420.14	504'591.61	
PASSIF			
Engagements sur achats et prestations	2'828.60	3'358.90	
Engagements & provisions à court terme	-336.57	3'503.61	
Provisions	5'000.00	5'000.00	
Compte de régularisation du passif	1'100.00	500.00	
Total des fonds étrangers	8'592.03	12'362.51	
Fonds Journal philatélique suisse JPS	250'000.00	221'438.74	<i>Développement</i> 28'561.26
Fonds Projets spéciaux	203'050.53	215'599.95	-12'549.42
Fonds Expositions	-20'259.91	-3'431.22	-16'828.69
Fonds Jeunesse	-34'111.59	-21'490.89	-12'620.70
Fonds Activités de la Fédération	-7'730.21	-7'730.21	-
Fonds Centrale des circulations	12'000.00	12'000.00	-
Total Capital lié	402'948.82	416'386.37	
Capital libre, report à nouveau	75'842.73	75'248.12	
Résultat de l'exercice (sans capitaux liés)	-22'963.44	594.61	
Somme capital libre	52'879.29	75'842.73	
Total du capital de la Fédération	455'828.11	492'229.10	
TOTAL DU PASSIF	464'420.14	504'591.61	

Comptes des résultats 2024

	bilan annuel 2024	bilan annuel 2023	Budget 2024	Budget 2023
A. Comptes des résultats de l'Administration (Capital libre)				
Cotisations des membres des sociétés	73'640.50	78'394.50	72'000	76'200
Cotisations des membres individuels	1'122.00	1'020.00	900	900
Recettes diverses		151.61	-	-
Total des recettes pour prestations fournies	74'762.50	79'566.11	72'900	77'100
Indemnités aux membres du C.C., commissions	-22'650.00	-22'240.00	-29'000	-29'000
Cotisations aux assurances sociales	-2'016.45	-1'875.45	-1'500	-1'500
Cotisations FIP/FEPA	-3'034.39	-2'128.25	-2'500	-2'500
Déplacements membres C.C., commissions; repas	-8'658.14	-9'625.16	-10'000	-10'000
Rémunération et frais du secrétariat	-23'840.15	-23'836.94	-17'400	-17'400
Dépenses pour les assurances	-8'041.31	-7'948.20	-8'500	-8'500
Matériel de bureau, imprimés, entretien IT	-2'240.35	-980.41	-2'500	-2'500
Ports, téléphones, internet	-333.40	-1'887.10	-1'000	-1'000
Tenue de la comptabilité	-6'000.00	-6'000.00	-6'000	-6'000
Gérance des adresses	-12.00	-	-5'100	-5'100
Traductions	-630.00	-360.00	-1'600	-1'000
Assemblée des délégués	-13'505.82	-	-13'000	-
Expositions, délégations, invitations, cadeaux	-	-1'000.00	-1'000	-1'000
Médailles & gravures	-208.00	-36.40	-	-
Amortissement/correction de la valeur de l'actif immobilisé	-	-3.00	-	-
Dépenses diverses	-	-162.55	-100	-100
Total des dépenses administratives	-91'170.01	-78'083.46	-99'200	-85'600
Résultat annuel de l'Administration	-16'407.51	1'482.65	-26'300	-8'500
Résultat financier	2'736.50	570.35	-	-
Charges financières	-585.20	-439.69	-500	-500
Comptes débiteurs perte	-	-297.20	-200	-200
Impôts	-806.25	45.45	-440	-440
Réduction de la TVA fiscale générale	-7'900.98	-766.95	-1'500	-1'500
RESULTAT DE L'EXERCICE / Capital libre	-22'963.44	594.61	-28'940	-11'140

B. Résultats des Fonds**1. Compte de résultats du Journal philatélique suisse JPS**

	bilan annuel 2024	bilan annuel 2023	Budget 2024	Budget 2023
Cotisations des membres (sections)	87'362.81	93'162.50	85'600	90'600
Cotisations des membres individuels	374.00	340.00	300	300
JPS Recettes sur les annonces	95'399.90	85'068.10	93'000	93'000
JPS Recettes sur les abonnés individuels	22'317.65	24'242.88	25'500	25'500
JPS Recettes sur les ventes en kiosque	277.67	906.24	500	500
JPS Recettes diverses	340.20	708.20	500	500
Total des recettes pour prestations fournies	206'072.23	204'427.92	205'400	210'400
Honoraires responsable de l'édition	-745.00	-740.00	-750	-750
Honoraires du rédacteur en chef	-60'275.20	-69'115.08	-74'000	-74'000
Collaborateurs de la rédaction & auteurs spécialisés	-17'063.50	-20'115.18	-20'000	-20'000
Honoraires des traducteurs	-1'659.25	-1'150.00	-2'500	-2'500
Frais de déplacement	-	-845.00	-3'500	-3'500
Dépenses d'impression	-39'221.16	-44'496.13	-65'000	-65'000
Frais d'expédition	-20'921.38	-22'921.23	-27'000	-27'000
Acquisition des annonces	-22'840.65	-19'880.50	-20'500	-20'500
Gérance des adresses	-6'000.00	-6'000.00	-6'000	-6'000
Dépenses du secrétariat	-2'814.85	-2'773.53	-2'500	-2'500
JPS Matériel de bureau, ports, téléphones, internet	-178.98	-2'316.15	-2'000	-2'000
JPS Dépenses de publicité	-540.50	-1'500.00	-4'000	-4'000
JPS Dépenses diverses	-4'531.67	-12'438.40	-1'000	-1'000
Contribution Fonds Projets spéciaux	-718.83	-	-	-
Total des dépenses JPS	-177'510.97	-204'291.20	-228'750	-228'750

1. Résultat annuel du Journal philaté. suisse JPS	28'561.26	136.72	-23'350	-18'350
--	------------------	---------------	----------------	----------------

2. Compte de résultats des expositions

Attributions de la Fondation pour le dév. de la philat.	40'000.00	40'000.00	28'500	28'500
Recettes sur les cadres d'exposition	2'032.55	1'640.00	6'500	6'500
Dépenses directes pour projets:				
Expos. internat., Carnet ATA, primes pour cautions	-2'943.63	-500.00	-1'000	-1'000
Commissaires, activités au niveau international	-5'455.61	-4'634.06	-5'000	-5'000
Expositions de la Fédération de degré II/III/JdT/etc.	-40'000.00	-40'000.00	-35'000	-35'000
Expos. Locales	-	-	-	-

	bilan annuel 2024	bilan annuel 2023	Budget 2024	Budget 2023
B. Résultats des Fonds				
3. Compte de résultats jeunesse				
Indemnités de fonctions et jetons de présence	-1'200.00	-1'200.00	-2'000	-2'000
Dépenses pour la formation	-	-	-1'500	-1'500
Dépenses pour les expositions	-	-	-500	-500
Dépenses pour le matériel	-	-	-500	-500
Matériel de bureau, imprimés, traductions	-636.35	-	-1'000	-1'000
Séances et frais	-1'072.70	-	-2'500	-2'500
Dépenses pour la publicité	-9'746.65	-	-200	-200
Activité jeunesse	-	-	-3'000	-3'000
Dépenses diverses jeunesse	-	-	-500	-500
Somme	-12'655.70	-1'200.00	-11'700	-11'700
Recettes sur ventes	35.00	-	-	-
Dépenses sur le matériel	-	-1'646.87	-	-
3. Résultat annuel de la jeunesse	-12'620.70	-2'846.87	-11'700	-11'700
4. Compte de résultats sur les activités de la Fédération				
Attribution ordinaire de la Fondation	-	-	6'500	6'500
Commission du jury et formation des jurés	-	-	-1'500	-1'500
Commission de la lutte contre les falsifications	-	-	-1'500	-1'500
Participation en faveur de la littérature	-	-	-6'500	-6'500
Publicité charges matérielles	-	-	-4'000	-4'000
Site internet / Imprimés	-	-	-1'000	-3'000
4. Résultat annuel activités de la Fédération	-	-	-8'000	-10'000
5. Compte de résultats Fonds Centrale des circulations				
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
5. Résultat annuel de la Centrale des circulations	-	-	-	-

	bilan annuel 2024	bilan annuel 2023	Budget 2024	Budget 2023
B. Résultats des Fonds				
6. Compte de résultats Fonds Projets spéciaux				
Contribution Fonds SBZ	718.83	-	-	-
Exposition mondiale "HELVETIA 2022" Lugano	-	9'762.00	-	-
Dépenses publicitaires, indemnités de fonction	-3'625.00	-700.00	-1'000	-1'000
Projet digitalisation JPS	-9'643.25	-3'134.45	-	-
6. Résultat annuel Fonds Projets spéciaux	-12'549.42	5'927.55	-1'000	-1'000

C. Récapitulation: Développement du capital de la Fédération

1. Total développement Capital lié				
Fonds Journal philatélique suisse JPS	28'561.26	136.72	-23'350	-18'350
Fonds Expositions	-16'828.69	-5'556.51	-8'600	-8'600
Fonds Jeunesse	-12'620.70	-2'846.87	-11'700	-11'700
Fonds Activités de la Fédération	-	-	-8'000	-10'000
Fonds Centrale des circulations	-	-	-	-
Fonds Projets spéciaux	-12'549.42	5'927.55	-1'000	-1'000
Total	-13'437.55	-2'339.11	-52'650	-49'650
2. Total développement Capital libre				
Résultat de l'exercice (sans capitaux liés)	-22'963.44	594.61	-28'940	-11'140
Total développement capital de la Fédération	-36'400.99	-1'744.50	-81'590	-60'790

Annexe

I. Principes juridiques

La Fédération des sociétés philatéliques suisses est une société selon l'art. 60 du code civil suisse. C'est la date de l'assemblée des délégués des sociétés philatéliques de l'époque, le 26 octobre 1890 qui prévaut maintenant comme date de la création de la Fédération. Les statuts valables actuellement ont été acceptés par l'Assemblée des délégués du 25 septembre 2004. Ils sont en vigueur depuis le 1.1.2005. Lors de l'Assemblée du 7.10.2006, du 18.10.2014 et du 5.11.2016 un article et lors de l'Assemblée du 5.11.2022 plusieurs articles ont été modifiés.

II. Organisation

Les organes de la Fédération sont l'Assemblée des délégués, la commission de gestion, la commission vérificatrice des comptes, le comité central et le tribunal arbitral de la Fédération. Le comité central est constitué de sept membres: le Président et les six responsables des dicastères.

Président central	Roberto Lopez, Delémont
Dicastère 1 - Travail pour la relève	Stefan Sägesser, Baar
Dicastère 2 - Expositions	Jürg Roth, Pfungen
Dicastère 4 - Finances	Herbert Henökl, Cham
Dicastère 5 - Edition JPhS & médias	Hans Schwarz, Maggia
Dicastère 6 - Assesseur Romandie	Florian Domenjoz, Mollie-Margot (Vice-président)

Les règlements suivants sont valables dès la date indiquée et fixent devoirs & compétences des domaines concernés:

Règlement pour la commission de gestion	Version du 25 septembre 2004
Règlement pour la commission vérificatrice des comptes	Version du 27 septembre 2008
Règlement du Tribunal arbitral de la Fédération	Version du 7 octobre 2000
Règlement concernant les membres individuels	Version du 5 novembre 2022
Règlement des expositions	Version du 16 novembre 2024
Règlement concernant la centrale des circulations	Version du 7 octobre 2006
Règlement de la caisse de dédommagements	Statuts et règlement (comptabilité et organisation séparées)
Règlement de la protection des collectionneurs et lutte contre les falsifications	Version du 5 octobre 2002
Règlement des indemnités	Version du 12 septembre 2018
Droits de publication des sociétés affiliées dans le JPhS	Version du 14 juin 1997
Règlement du Journal philatélique suisse	Version du 5 novembre 2016

III. Siège et adresses

La Fédération FSPhS a son siège à 6330 Cham, Canton de Zoug

Domicile: Zugerstrasse 49, 6330 Cham

Le secrétariat se trouve à l'adresse suivante: Buzibachring 10, 6032 Rothenburg LU

IV. Comptabilité et vérification des comptes / Révision

Bien que la Fédération ne soit pas obligée de figurer au registre du commerce, elle soumet sa comptabilité aux prescriptions du droit des obligations pour la comptabilité commerciale (Art. 957-962 CO). Les statuts ne contiennent aucune prescription particulière sur la comptabilité, mais ils contiennent des dispositions sur la commission de gestion et celle de vérification des comptes (Art. 21 & 22 Statuts FSPhS).

V. Principes de valorisation, principes d'investissement

Les comptes annuels 2023 sont conformes en grande partie au Swiss GAAP FER (recommandations professionnelles de comptabilité), sans toutefois en assumer toutes les exigences. Il transmet cependant pour l'essentiel une image représentative de la situation réelle des biens et des bénéfices de la Fédération.

Il n'y a pour l'instant aucun règlement valable pour l'investissement. Les personnes compétentes ne sont toutefois pas autorisées à acquérir des actifs importants comportant des risques (important correspond à un montant supérieur à CHF 10'000). La responsabilité pour les investissements appartient au comité central.

VI. Explications relatives au bilan et au compte pertes et profits

VI.1. Demandes auprès de la Fondation pour le développement de la philatélie La Fondation pour le développement de la philatélie est issue en 2002 du Fonds pour le développement de la philatélie. Les créateurs de la Fondation sont La Poste Suisse et la Fédération des Sociétés philatéliques suisses. Le conseil de la Fondation se compose de six membres, qui sont nommés, chacune pour moitié par les deux institutions créatrices. Des moyens financiers sont mis à disposition par la Fondation dans le cadre du développement de la philatélie, pour les actions initiées par la FSPHS, qui doivent être formellement acceptées au préalable par le Conseil de la Fondation sur demande du comité central de la Fédération.

VI.2. Immobilisations corporelles

Les investissements en immobilisations corporelles sont activés à partir d'une valeur d'acquisition de CHF 5'000. Les acquisitions de matériel de bureau, de machines de bureau, EDV/IT entre CHF 800 et CHF 5'000 sont amorties durant l'année d'acquisition à CHF 1 par objet. Les investissements inférieurs à CHF 800 sont directement imputés au compte de résultats.

VI.3. Fonds affectés

D'importantes parties du capital propre sont attribuées à des fins particulières. Le compte ordinaire de pertes et profits indique alors à quel fonds va la partie de la facture concernée. Les résultats annuels de la facturation sont d'une part comptabilisés avec la Fondation pour le développement de la philatélie (voir remarque VI.1.), d'autre part attribués à leur fonds. Conformément à la décision de l'assemblée des délégués du 7 octobre 2006, le fonds JPhS est à limiter à CHF 250'000, tous dépassements annuels du fonds JPhS sont à attribuer au fonds "projets spéciaux" selon décision du comité central.

VII. Indemnisations des fonctionnaires (comité central et organes)

Durant l'année concernée, les indemnisations suivantes ont été versées (en règle générale avec certificats de salaire)

Lopez Roberto	8'400
Henökl Herbert	4'500
Roth Jürg	4'550
Schwarz Hans	0
Sägesser Stefan	2'700
Domenjoz Florian	1'400
= Somme	21'550
autres personnes CC, CG et CVC	500
Somme des salaires des organes	<u>22'050</u>

VIII. Événement important après le jour de la clôture du bilan

Rapport de la commission de vérification des comptes

à l'assemblée des délégués de la

Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses

En notre qualité de commission de vérification de comptes, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, le compte de profits et de pertes et l'annexe) de la Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. La Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses nous a chargés d'effectuer un audit tel que prévu par les statuts.

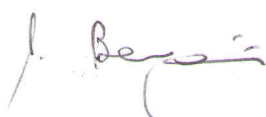
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité central, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'aptitude et d'indépendance.

Notre audit a été effectué aux exigences du règlement pour la commission de vérification de comptes selon les normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser le contrôle de manière telle que les anomalies significatives dans les comptes annuels peuvent être constatées. Le contrôle englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle. Nous avons par ailleurs jugé l'utilisation des principes comptables appliqués, les décisions fondamentales d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous sommes d'avis que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion d'audit.

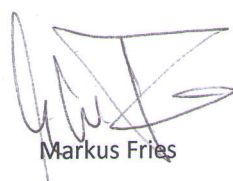
Lors notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Cham, le 13 mars 2025



Adriano Bergamini
Président



Markus Fries

Traduction: deepl.com/Translator
Relecture et corrections: Roberto Soncini

Verband Schweizerischer Philatelisten-Vereine
gegründet 1890 | Mitglied FIP und FEPA

Federazione delle Società Filateliche Svizzere
Fondata nel 1890 | membro FIP e FEPA

Fédération des Sociétés Philatéliques Suisses
Fondée en 1890 | membre FIP et FEPA

Union of Swiss Philatelic Societies
Founded in 1890 | member FIP and FEPA



Buzibachring 10
CH-6023 Rothenburg
T +41 44 312 28 27
sekretariat@vsphv.ch
www.vsphv.ch